



Olivier RUSSEIL
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/LET09.25

Monsieur le Maire

MAIRIE DE VIEUX-THANN
76 rue Charles de Gaulle
BP 90093
68800 VIEUX-THANN

Colmar, le 31 mars 2025

Objet : Projet de révision allégée du PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 15 janvier 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision allégée du PLU de la commune de VIEUX-THANN.

La commune de VIEUX-THANN est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlée/ Appellations d'Origine Protégée (AOC/AOP) « Alsace », « Alsace Grand Cru Rangen », « Crémant d'Alsace », « Marc d'Alsace Gewurztraminer » et « Munster ».

Elle appartient également à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Choucroute d'Alsace », « Crème fraîche fluide d'Alsace », « Miel d'Alsace », « Pâtes d'Alsace » et « Volailles d'Alsace » et des Indications Géographiques (IG) des boissons spiritueuses « Kirsch d'Alsace », « Mirabelle d'Alsace », « Framboise d'Alsace », « Quetsch d'Alsace » et « Whisky d'Alsace ».

Le projet consiste en la révision allégée n°1 du PLU de la commune, comptant 2855 habitants (2021) et 511 hectares.

Le PLU a été approuvé en 2023. L'objet de sa révision est de répondre à un besoin de développement d'entreprises dans la Zone d'Activité Communautaire située à l'est de la commune, en modifiant la nature du zonage d'une parcelle.

Dans le PLU en vigueur, la parcelle de 1,21 ha objet de la révision, contiguë à une entreprise de fabrication de caoutchouc, est divisée en deux.

La partie nord est classée en zone N « naturelle » alors que la partie sud est intégrée à la zone UEc « zone d'activité intercommunale ». Le terrain est, dans sa majeure partie, occupé par l'activité agricole et exploité en grandes cultures.

Ainsi, pour permettre le développement de l'entreprise de fabrication, 0,66 ha de surfaces initialement classées en zone N « naturelle » sont zonés en UEc « zone d'activité intercommunale ». La surface concernée est située dans un environnement dit industriel et en bordure d'une ripisylve en contact avec un ensemble naturel continu.

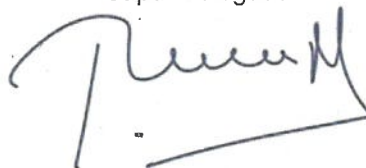
Cela se traduit par la modification :

- des plans de zonage du PLU,
- des plans de zonage liés au PPRT et au PPRI,
- du rapport de présentation (tableau des surfaces des différentes zones).

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci a peu d'incidence directe sur les AOC et les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,
et par délégation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Russeil', enclosed within a simple rectangular box.

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 68